

Arrondissement de Soissons
Canton de Soissons-Sud

COMMUNE DE **VAUXBUIN**

232, rue de la mairie
02200 VAUXBUIN
Tél. : 03 23 73 07 64
Fax : 03 23 73 10 50

E-mail : mairievauxbuin@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(En exécution de l'article L. 2121.25 du code général des collectivités territoriales)

- Séance du 7 mars 2012 -

L'an deux mil douze, le 7 mars à 19 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 1^{er} mars 2012, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert BOBIN, Maire.

Étaient présents : Gilbert BOBIN, Maire ; Claudie MALLET, Stéphane ROGAN, David BOBIN et Maurice HUGÉ, Adjoints au Maire ; Annie BARBA, Régine BARLE, Sylvie DESQUILBET, Luc MOUTON et Alain VAILLANT, Conseillers municipaux.

Étaient absents : Jérôme CAZZOLA, Pascal COURBET, Gilbert LAMBIN, Claudette QUEANT et Annick PORRO.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

M. le Maire a ouvert la séance et défini l'ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'achat de tables et chaises
- 3) Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR pour l'achat de matériel
- 4) Demande de subvention au Conseil Général pour l'organisation de la grande fête citoyenne

*

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

David BOBIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR L'ACHAT DE TABLES ET CHAISES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite de Monsieur Antoine LEFEVRE, Sénateur de l'Aisne, l'octroi d'une subvention, au titre de la réserve parlementaire, pour le financement de l'achat de tables et chaises.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
10			

3) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite de l'État une subvention au titre de la DETR entre 30 et 50% pour l'achat de tondeuses. Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
10			

4) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'ORGANISATION DE LA GRANDE FETE CITOYENNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite de Monsieur Yves DAUDIGNY, Président du Conseil Général de l'Aisne, l'octroi d'une subvention pour l'organisation d'une grande fête citoyenne.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
10			

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait à VAUXBUIN, le 8 mars 2012

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

David BOBIN

Gilbert BOBIN